Chambre nationale de la batellerie artisanale

Conseil d'administration du 9 décembre 2010

Séance nº 98

2) Approbation du budget prévisionnel de la CNBA pour l'année 2011

La délibération n° 2 relative à l'approbation du budget prévisionnel pour l'année 2011 est adoptée par les membres du conseil d'administration, sans modification.

Fait à Paris, le 9 décembre 2010

Le Président du conseil d'administration de la CNBA Michel BOURLENT